

Les besoins de l'école – Rapport intermédiaire

Prestations de pédagogie spécialisée et socio-éducatives

Première analyse de la SVMS-SUD

23 février 2018

Ce rapport a été présenté le 5 février 2018 lors de la réunion du Groupe de suivi de l'école obligatoire. Il a été envoyé à la SVMS-SUD le 19 février 2018. Il a fait l'objet d'une première analyse et prise de position par le comité le 28 février 2018. Le présent document est adressé au DFJC en vue de la réunion du groupe de travail du 7 mars. Maintenant, sur de tels enjeux, il est indispensable que nous puissions consulter plus largement nos membres.

La SVMS-SUD salue quelques-unes des orientations générales du rapport, à savoir l'idée de rapprocher les ressources des établissements et de faire œuvre de souplesse et de simplification. Il s'agit d'une réponse intéressante à la très grande complexité de la LPS et du règlement qui aurait dû la mettre en œuvre.

Cela dit, il y a plusieurs problèmes. En premier lieu, cette certaine autonomie des établissements, à laquelle nous appelons, est contre-balancée par un accroissement de la hiérarchie (doyen « pilier » de la décision en matière des mesures, un-e responsable d'équipes PPLS par établissement) et une captation des ressources à cette fin, sans qu'on mentionne à aucun instant le caractère central que devrait avoir la conférence des maître-sse-s/professionnel-le-s.

De plus, il y a une mise en cause inacceptable de la professionnalité des enseignant-e-s et, du reste, d'autres professionnel-le-s de l'éducation. A titre d'exemple, on citera la phrase de la page 8 : « *Au niveau de la gestion des ressources humaines, il serait intéressant de reconsidérer et de réaffirmer la question du temps de présence des enseignants dans l'établissement en dehors des heures d'enseignement.* » Il est ici sous-entendu que les enseignant-e-s n'accompliraient pas une part de leur travail non-librement géré, alors que c'est cette part de l'activité qui croît sans cesse. On comprend aussi à la lecture du

document que les spécialistes PPLS seraient insuffisamment impliqué-e-s dans les écoles. Nous notons au passage que le groupe de travail ne comprenait aucun-e représentant-e de ces professions. Il faut intégrer et consulter le personnel de ce secteur.

Nous observons qu'il y a des établissements où la collaboration entre école et PPLS fonctionne bien. Il faudrait s'inspirer de ces pratiques, plutôt que de modifier fondamentalement la place et l'organisation des services PPLS.

Concernant le temps de travail, on nous répondra certes qu'il y a une proposition d'augmenter la décharge pour les maître-sse-s de classe. C'est une proposition intéressante, mais nettement insuffisante.

Il se dégage globalement un sentiment désagréable que pour faire face aux multiples besoins, il faut renforcer l'encadrement et mettre les salarié-e-s au travail.

Ce qu'il faut, dans le cadre actuel de la LEO, pour assurer la prise en charge différenciée des élèves, c'est une diminution significative du temps de présence devant les classes, afin de dégager les espaces et les moments nécessaires pour l'échange et la collaboration entre professionnel-le-s, afin de construire des stratégies pédagogiques à même de répondre aux besoins. Il n'y a pas que les maître-sse-s classe qui ont besoin de plus de temps. La plus grande hétérogénéité des classes, en particulier au secondaire dans la voie générale, impose une forte différenciation des interventions auprès des élèves, dans toutes les branches. Cela demande du temps.

Il est impératif que le concept d'établissement soit discuté et décidé en conférence des professionnel-le-s (enseignant-e-s et autres professionnel-le-s, en associant les PPLS).

Cela dit, la seule répartition des ressources existantes dans un établissement ne doit pas masquer la nécessité d'accroître les enveloppes de périodes. De plus, le calcul de l'enveloppe selon le nombre d'élèves ne tient pas compte l'inégale répartition des besoins entre les établissements. Des pondérations doivent être envisagées en fonction de critères socio-économiques et socio-professionnel-le-s. Cela doit être négocié et transparent.

L'attribution de ressources aux régions pose un problème de contrôle de l'attribution de ces ressources par les salarié-e-s. Il n'y a en effet pas de conférence régionale des maître-sse-s ou des professionnel-le-s pour examiner la répartition des ressources par les directions. De notre point de vue, la création d'une enveloppe régionale n'est pas nécessaire. Elle doit être

écartée pour l'instant. Aujourd'hui déjà, les directions peuvent transférer une partie de leurs ressources aux établissements de la même région. C'est suffisant, mais les conférences doivent être clairement informées des transferts de ressources.

Concernant la prise en charge des besoins socio-éducatifs, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que les ressources de conseil et coaching des enseignant-e-s ne sont pas à même de contenir les problèmes posés par certains élèves. Pour véritablement faire face aux situations de grande détresse socio-éducative, il faut entrer en relation avec l'environnement familial des élèves. C'est donc plutôt dans la relation avec les familles que l'intervention d'éducateurs-trices s'avérerait utile, plus que dans les classes.